

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**

Soixante-treizième session

10-14 octobre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports du Comité permanent**Rapport du Comité permanent sur sa quatre-vingt-quatrième réunion (28-30 juin 2022)****I. Introduction**

1. Le Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (Comité exécutif) a tenu sa quatre-vingt-quatrième réunion au Centre international de conférences de Genève du 28 au 30 juin 2022.
2. Le Président du Comité exécutif et Représentant permanent du Liban auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a ouvert la quatre-vingt-quatrième réunion du Comité permanent. La première Vice-Présidente du Comité exécutif et Représentante permanente de la Croatie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a aidé à présider la réunion.
3. Tous les documents mentionnés dans le présent rapport et les exposés présentés à la réunion par de hauts responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont disponibles sur la page internet du Comité permanent à www.unhcr.org/fr/reunions-du-comite-permanent.html.

II. Représentation

4. Les membres suivants du Comité exécutif étaient représentés à la réunion :
Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Islande, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Liban, Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Mexique, Monténégro, Maroc, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.
5. Les autres États membres des Nations Unies, présents en qualité d'observateurs admis au Comité permanent, étaient les suivants :



Angola, El Salvador, Guatemala, Indonésie, Iraq, Libye, Niger, Panama, République centrafricaine, et Ukraine.

6. L'Union européenne était représentée en qualité d'observatrice. Étaient également présentes, les organisations intergouvernementales et d'autres entités suivantes :

Organisation de la coopération islamique, Organisation internationale de droit du développement et Ordre souverain de Malte.

7. Le système des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations apparentées étaient représentés comme suit :

Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Programme alimentaire mondial.

8. Neuf organisations non gouvernementales ont pris part à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour

9. Le Comité a adopté par consensus l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Protection internationale
 - a) Note sur la protection internationale ; et
 - b) Mise à jour sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif (exposé).
3. Activités régionales et programmes globaux
 - a) Préparation et réponse aux situations d'urgence ;
 - b) Sécurité du personnel et des opérations du HCR ;
 - c) Solutions ; et
 - d) Engagement du HCR auprès des déplacés internes.
4. Politique de programme/protection : Efforts de coordination du HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés.
5. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines : révision des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant.
6. Budgets-programmes et financement
 - a) Actualisation des budgets et du financement ; et
 - b) Rapport global 2021 (y compris les Priorités stratégiques globales).
7. Gouvernance.
8. Questions diverses.

IV. Travaux de la quatre-vingt-quatrième réunion

10. La Haute-Commissaire adjointe a prononcé le mot d'ouverture. Par la suite, la Haute-Commissaire assistante chargée de la protection a donné un aperçu des défis et possibilités rencontrés par le HCR en matière de protection internationale.

11. Des exposés sur chaque point de l'ordre du jour ont été présentés par de hauts responsables du HCR. Il a été donné aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux observateurs admis au Comité permanent la possibilité de faire des observations et de poser des questions. Des comptes rendus analytiques complets des débats seront publiés sur la page internet du Comité permanent (www.unhcr.org/fr/reunions-du-comite-permanent.html). Les documents examinés pendant la réunion sont énumérés dans l'annexe et ont été publiés sur la page internet du Comité permanent.

V. Décisions du Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

12. Les décisions suivantes ont été adoptées par le Comité :

A. Décision sur les budgets et le financement pour 2021 et 2022

13. *Le Comité permanent,*

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif à ses soixante-dixième et soixante-et-onzième sessions sur les questions administratives, financières et de programme (A/AC.96/1198, par. 13 et A/AC.96/1209, par. 12), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la quatre-vingt-troisième réunion du Comité permanent en mars 2022,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle qu'à sa soixante-dixième session, le Comité exécutif avait approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR, s'élevant à 8 667,7 millions de dollars E.-U. et à 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement,

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-et-onzième session, la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR (révisé), s'élevant à 9 131,3 millions de dollars E.-U. et 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement,

Note que les budgets supplémentaires finaux de 2021 s'élèvent à 631,7 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et les projets en faveur des déplacés internes,

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR de 2021, dont le total final s'élève à 9 247,6 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 8 615,8 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires finaux de 631,7 millions de dollars E.-U.,

Prend note des performances financières et budgétaires en 2021,

Rappelle qu'à sa soixante-douzième session plénière en octobre 2021, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme annuel de 2022 du HCR, s'élevant à 8 993,7 millions de dollars E.-U. (A/AC.96/1220, par. 13 d)),

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2022 du HCR, dont le total s'élève actuellement à 10 534 millions de dollars E.-U. au 30 avril 2022, représentant la somme du budget initial de 8 993,7 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 1 540,3 millions de dollars E.-U.,

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2022, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins, et

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut-Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2022.

B. Décision sur la version révisée des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant

14. *Le Comité permanent,*

Considérant les modifications des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant, proposées dans l'annexe I du document EC/73/SC/CRP.16 ;

Tenant compte de la nécessité de mettre à jour et de clarifier certains aspects des termes de référence afin d'assurer un fonctionnement optimal du Comité d'audit et de contrôle indépendant dans le temps et de réaliser le consensus entre le Comité d'audit et de contrôle indépendant et le Haut-Commissaire sur les modifications proposées ;

Décide d'adopter la version révisée des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant, telle que présentée dans l'annexe I du document EC/73/SC/CRP.16.

Annexe

Liste des documents présentés à la quatre-vingt-quatrième réunion du Comité permanent

- Ordre du jour provisoire annoté
 - Note sur la protection internationale
 - Préparation et réponse aux situations d'urgence
 - Sécurité du personnel et des opérations du HCR
 - Solutions
 - Engagement du HCR vis-à-vis des déplacés internes
 - Mesure de l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés
 - Révision des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant
 - Actualisation des budgets et du financement
 - Rapport global 2021 (y compris les priorités stratégiques globales)
-